

rupture de convention de stage

Par **sanremo34**, le **14/07/2006** à **12:28**

Bonjour !

J'ai cherché sur le site mais apparemment personne n'a jamais abordé ce sujet (en tout cas je crois)

Voilà ma question est simple : peut on donner sa démission au cours d'un stage étudiant pour un contrat de travail rémunéré ?

Attention, ce stage n'est pas imposé par la fac, mais fait à l'initiative de l'étudiant et sans aucun lien avec les études.

Peut on quitter du jour au lendemain ou presque ou le tuteur peut il s'y opposer et si oui sur quel critère ?

D'avance merci de m'aider avec vos infos et expériences perso.

Par **Ln**, le **14/07/2006** à **21:32**

Par chez moi **lol** il est d'usage de faire une jolie petite lettre à l'administration pour signaler que le stage sera rompue avant son terme ...

M'enfin, je parle d'une lettre " conjointe" entre l'entreprise et le stagiaire, je ne sais pas comment ça se passe si les deux parties ne sont pas ok ?

Désolée de ne pas pouvoir t'en dire plus.

Téléphone au secrétariat de ta fac, s'ils ne sont pas en vacances **wink**.